

CONTRATS DANS LA FILLIERE MUSICALE

23 24 et 25 avril

Différencier les contrats dans la filière musicale, par où commencer ?

FORMATION PROPOSEE PAR

OTAKE PRODUCTIONS

Distanciel

Téléphone : 0494715981

Mail : contact@otake-productions.com

Objectifs de la formation :

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Identifier les acteurs et comprendre la logique d'un contrat dans la musique.
- Connaître les différents types de contrats.
- Comprendre et analyser une proposition de contrat.
- Repérer les manques et identifier les risques.
- Utiliser un contrat type à bon escient.

Publics concernés

- Musiciens, compositeurs, DJ, arrangeurs
- Producteurs, éditeurs, managers d'artistes
- Toute personne impliquée dans la gestion de projets culturels et/ou artistiques ou souhaitant développer une nouvelle compétence

Durée

3 jours - 21 heures

Méthodes pédagogiques

- Études de cas et analyses de contrats types
- Ateliers pratiques et mises en situation
- Échanges et retours d'expérience

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Comprendre et négocier vos contrats musicaux
- Sécuriser vos collaborations artistiques et financières
- Identifier les ressources pour protéger vos droits et gérer vos revenus

Tarifs et inscriptions

Tarif de la formation - Merci de vous rapprocher de la structure. Les tarifs sont établis en fonction de votre situation.
Ex : Particuliers, entreprise.

Pour nous contacter :

Merci d'envoyer votre demande à : contact@otake-productions.com en mentionnant dans l'objet du mail la formation choisie.

FORMATIONS

OTAKE PRODUCTIONS

Au Port des Créateurs, Place des Savonnières, 83000 TOULON

Siret : 823 536 537 00033

0494715981

Contenu de la formation :

- Définir les acteurs et les contrats réciproques : Artiste interprète, compositeur, arrangeur, DJ, producteur de phonogramme ou de vidéogramme, éditeur.
- Utiliser des contrats types : Analyses et adaptations de contrats types existants, identification des ressources utiles.
- Connaître la rémunération des droits des artistes interprètes : Distinction entre rémunération du travail et des droits, règles relatives aux cessions de droits, avance sur redevances.
- Appréhender les contrats individuels : Clauses et contraintes pour les artistes principaux, présomption de contrat de travail, clauses types.
- Formaliser la relation contractuelle : Responsabilités réciproques, fiches techniques, vigilance sur le droit social, droit à l'image.
- Créer des réflexes préventifs : Gestion des risques, marges de négociation, anticipation des conflits.
- Se repérer dans la gestion collective des droits : Statut et rôle des sociétés de gestion collective (ADAMI, SPEDIDAM, SACEM, etc.).
- Mettre en ligne sur le web : Contrats avec les plateformes, incidences sur les droits d'auteur et voisins, règles de rémunération.
- Principes généraux du droit des contrats : hiérarchie des normes, conditions de formation, annexes, résolutions, force majeure.

Prérequis

Avoir un projet en lien avec le secteur du spectacle vivant et dans la musique plus précisément.

Accessibilité

Le lieu de formation est accessible aux publics PMR.

Taux de réussite

A définir à l'issu de la première session.

Taux de satisfaction

A définir à l'issu de la première session.

OTAKE PRODUCTIONS

Au Port des Créateurs, Place des Savonnières, 83000 TOULON

Siret : 823 536 537 00033

0494715981